



Fondations FLOSS

Patrice Bertrand - CNLL

Fondations FLOSS

- Cet été, le CNLL a lancé une action pour la création d'un statut nouveau de « fondation FLOSS »
- De telles fondations, à la manière de Apache, accueilleraient et stimuleraient des projets FLOSS
- Elles bénéficient d'une reconnaissance d'utilité publique, et les dons en nature ou en argent bénéficient d'une déduction d'IS
- Mais la route est longue

Fondations FLOSS

- Le caractère d'utilité publique du Logiciel Libre est facile à démontrer
- Les entreprises françaises ne contribuent pas suffisamment
- Elles ne participent donc pas suffisamment à la gouvernance des logiciels qui sont le socle de l'économie numérique
- Différents types de fondations, consacrées à la culture, au social, la santé, l'éducation. Peu de chose en matière de technologie.

Fondation FLOSS

- La fondation reçoit des projets à différents stades de maturité, et stimule un développement collaboratif
- La propriété du logiciel est transférée à la fondation. Pour les entreprises, l'intérêt n'est pas dans la construction d'un patrimoine logiciel.
- Elle sélectionne strictement les projets accueillis, sur des critères de retombées économiques, utilité pour les entreprises, non-redondance, capacité à fédérer un développement, etc.
- Faut-il un statut spécial, ou un combat ponctuel ?